



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 4 septembre 2019

Communiqué de Presse

Etiage 2019 : poursuite de la baisse des débits et renforcement des mesures de restriction des usages de l'eau

Le département a connu un mois d'août particulièrement sec, donnant au final un déficit de précipitations de 50 à 80 % sur l'ensemble du département. Ce déficit conjugué à des températures supérieures à la normale en ce début septembre contribue à la poursuite de la baisse des débits des cours d'eau, y compris des cours d'eau structurants.

Dans ces conditions, à l'issue de la réunion du comité départemental de gestion de l'eau, le préfet de la Dordogne a décidé de maintenir les restrictions en vigueur depuis le vendredi 30 août, et de les renforcer sur les bassins versants suivants :

- **la Dronne amont (non réalimentée) et la Vézère** passent en **alerte renforcée** (interdiction des prélèvements agricoles = 3,5 jours par semaine) ;
- **la Beauronne des Lèches, la Beauronne de St Vincent, l'Auvézère, la Borrèze et la Banège** passent en **crise** (interdiction totale des prélèvements, quel que soit l'usage).

Ces évolutions seront applicables à compter du vendredi 6 septembre à 08h00.

En outre, afin de préserver durablement l'ensemble des ressources en eau, les mesures relatives aux usages domestiques de l'eau sont maintenues jusqu'au 30 septembre 2019.

Le détail des mesures de limitation des usages de l'eau est consultable dans les mairies concernées, à la DDT de la Dordogne, sur le site internet des services de l'Etat (www.dordogne.gouv.fr) et sur le site <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

Le prochain comité de gestion de l'eau aura lieu le mardi 17 septembre à la préfecture de la Dordogne. D'ici-là, les services de l'État suivent quotidiennement l'évolution de la situation.

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle
Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr



@prefecture24



@Prefet24
